

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 12^e JOUR DE SEPTEMBRE 2023, À 19H30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Ghislain Henri, conseiller
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-125-2023 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unaniment résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-126-2023 Adoption du procès-verbal du 8^e jour d'août 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 8^e jour d'août 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unaniment résolu que le procès-verbal du 8^e jour d'août 2023 soit accepté tel que déposé.

R-127-2023 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Ghislain Henri et unaniment résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 221 405.46\$ soit acceptée.

Monsieur Daniel Lemieux, de la firme Senergis a présenté le rapport de sondage relativement à la consultation des citoyens sur le développement résidentiel.

R-128-2023 Demande d'annexion du lot 5 130 969 dans la limite de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a reçu une demande d'annexion;

Attendu que le lot 5 130 969 où se situe la résidence du 198 rang Ruisseau-Nord de Saint-Marc-sur-Richelieu fait partie de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;

Attendu que depuis plus de 47 ans les propriétaires, Marie-Paule et François Guertin ont une appartenance à la communauté de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu que les propriétaires se sont toujours considérés comme des résidents de Saint-Marc-sur-Richelieu, et ce depuis plus de 47 ans ;

Attendu que les enfants ont fréquenté l'école primaire à Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu que les propriétaires sont des bénévoles exemplaires pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu que la concentration de leur engagement communautaire à Saint-Marc-sur-Richelieu n'a pas permis de développer des liens significatifs et durables avec la communauté de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;

Attendu que les propriétaires demandent à la municipalité Saint-Marc-sur-Richelieu de procéder à une demande officielle d'annexion du lot 5 130 969 où se situe leur résidence afin d'inclure ce lot à l'intérieur de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu :

- De demander l'appui de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin de donner suite à la demande des propriétaires du lot 5 130 969 ;
- De procéder à l'adoption d'un règlement d'annexion pour une demande d'approbation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

R-129-2023 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 099 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2023

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 099 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1-2006	1 099 000 \$

Attenqu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	197 500 \$	
2025.	208 100 \$	
2026.	219 200 \$	
2027.	230 900 \$	
2028.	243 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

R-130-2023 Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	12 septembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 septembre 2023
Montant :	1 099 000 \$		

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 septembre 2023, au montant de 1 099 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE

197 500 \$	5,54000 %	2024
208 100 \$	5,54000 %	2025
219 200 \$	5,54000 %	2026
230 900 \$	5,54000 %	2027
243 300 \$	5,54000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,54000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

197 500 \$	5,60000 %	2024
208 100 \$	5,40000 %	2025
219 200 \$	5,25000 %	2026
230 900 \$	5,25000 %	2027
243 300 \$	5,10000 %	2028

Prix : 98,89600

Coût réel : 5,63852 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

197 500 \$	5,69000 %	2024
208 100 \$	5,69000 %	2025
219 200 \$	5,69000 %	2026
230 900 \$	5,69000 %	2027
243 300 \$	5,69000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,69000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland appuyé par monsieur Réal Déry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

- Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2023 au montant de 1 099 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 1-2006. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

R-131-2023 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Simon Jolin-Barette et Xavier Barsalou-Duval, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

R-132-2023 Projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028
Plan de mise en œuvre : volet rural

Attendu que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a déclaré, par l'adoption de la résolution numéro 21-11-374, son intention de débiter la révision de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (SCRI) révisé 2017-2022, conformément à l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), ci-après « LSI »;

Attendu que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du Schéma et les objectifs à atteindre;

Attendu que les activités et les mesures en matière de sécurité incendie doivent atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Attendu que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

Attendu qu'en vertu des articles 15 et 16 de la LSI, chaque municipalité concernée doit donner son avis sur les propositions de la MRCVR en mentionnant les impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

Attendu qu'à cet effet et dans un esprit de collaboration, la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire soumettre son avis dans le cadre du processus de révision du SCRI en cours quant aux réalités rurales rencontrées sur son territoire;

Attendu que la Municipalité demande à la MRCVR que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie propose un deuxième volet afin que la réalité des municipalités rurales soit identifiée dans ledit SCRI, et ce, dans le but d'atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu de demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie présente des objectifs atteignables via l'intégration d'un second volet pour les municipalités rurales.

Et que le Plan de mise en œuvre s'y rattachant prévoit des actions en lien avec les objectifs de ce volet pour les municipalités rurales.

R-133-2023 Nomination du maire suppléant

Attendu le processus électoral du mois dernier ;

Attendu que la municipalité doit nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que monsieur Réal Déry, soit nommé au poste de maire suppléant, pour une période d'un an, soit de septembre 2023 à octobre 2024.

R-134-2023 Nomination – Membres du conseil Comité consultatif environnement

Attendu l'article 2.3 du règlement sur le comité consultatif en environnement concernant la composition du comité;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante, messieurs Ghislain Henri et Maurice Rolland, membres du comité consultatif en environnement.

R-135-2023 Nomination – Membres du conseil Comité consultatif de loisir

Attendu l'article 2.3 du règlement sur le comité consultatif de loisir concernant la composition du comité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry appuyé par monsieur Ghislain Henri et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante, madame Marie-Claude Racine et monsieur John Bradley, membres du comité consultatif de loisir.

R-136-2023 Nomination – Membres du conseil Comité consultatif d'urbanisme

Attendu l'article 2.2 du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme concernant la composition du comité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante, messieurs Yvon Forget et Réal Déry, membres du comité consultatif d'urbanisme.

R-137-2023 Nomination d'un délégué et substitut à la Régie de l'A.I.B.R.

Attendu le dernier processus électoral durant le mois d'août dernier ;

Attendu que la municipalité doit nommer un délégué et un substitut en cas d'absence du délégué ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que monsieur Alain Lavallée soit nommé délégué de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu au sein du conseil de la Régie de l'A.I.B.R.

Il est également résolu que monsieur Ghislain Henri, soit nommé substitut en remplacement du maire lorsque celui-ci doit s'absenter.

R-138-2023 Nomination – Représentante - Réseau Biblio Montérégie

Attendu que le représentant désigné de la municipalité doit être nommé par résolution du conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que Madame Marie-Claude Racine, soit nommée représentante désignée au Réseau Biblio de la Montérégie.

R-139-2023 Nomination d'un substitut à la M.R.C.

Attendu le processus électoral du mois d'août dernier ;

Attendu que la municipalité doit nommer un substitut en cas d'absence du maire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland appuyé par monsieur Ghislain Henri et unanimement résolu que monsieur Réal Déry, soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu au sein du conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu en remplacement du maire lorsque celui-ci doit s'absenter.

R-140-2023 Acceptation de soumission – Tracteur avec chargeur et souffleur

Attendu que des soumissions ont été demandées par appel d'offres public sur SEAO pour l'acquisition d'un tracteur avec chargeur et souffleur ;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 7^e jour de septembre 2023, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'accepter la soumission trouvée conforme, soit Aubin et St-Pierre inc. au coût de 149 754.89\$ incluant les taxes.

R-141-2023 Décompte #1 – Travaux d'aqueduc 2023

Attendu le rapport déposé par Luc Brouillette, directeur général de la Régie de l'A.I.B.R., relativement aux travaux réalisés jusqu'au 30 août 2023, par Les Entreprises Delorme.;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Luc Brouillette recommande le paiement de 288 183.04\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #1, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R142-2023 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la séance soit levée.



Alain Lavallée
Maire



Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-127-2023, R-129-2023, R-130-2023, R-132-2023, R-140-2023 et R-141-2023

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13^e jour de septembre 2023.



Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière